



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

PRIMES DE PARTICIPATION / INTÉRESSEMENT DE GROUPE

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 18 février 2021

Modalités

Les salariés pourront saisir leur choix du 3 au 25 mars 2021 (placement ou paiement) sur le site d'Interépargne.

Attention : en l'absence de réponse, les sommes seront placées par défaut sur le fonds Carrefour Equilibre Solidaire.

Le paiement ou le versement sera effectué le 30 avril 2021.

*L'abondement est de 40% sur les 400 premiers € et de 20 % au-delà pour le PEG.

*L'abondement est de 50% sur les 1 000 premiers € et 20% au-delà pour le PERCO (plan retraite).

Plus d'infos auprès de vos délégués Cfdt, qui disposent de l'ensemble des règles applicables et les tiennent à votre disposition.



Suite à la publication aujourd'hui des résultats de l'année 2020, la direction a annoncé que les montants des primes versées au titre de la participation et de l'intéressement de groupe (négociés par la Cfdt) sera de :

- 21,5 millions d'€ pour la participation
- 73,8 millions d'€ pour l'intéressement de groupe (6,2 millions de plus que l'année dernière)

Il y aura **115 595 bénéficiaires... 6 768 de moins que l'année dernière (- 16 000 par rapport à 2018)**, à cause de la réduction des effectifs. Ce qui donne une prime moyenne par salarié de **824 €** : 185 € pour la participation et 639 € pour l'intéressement groupe (**101 € de plus qu'en 2020**).

IMPORTANT : cette somme s'ajoute à celle déjà annoncée pour les intéressements de chaque société. De plus, c'est un montant qui varie en fonction du salaire.

Il représente 3,6% du salaire annuel brut.

Les primes pourront être versées ou bloquées dans le Plan d'Épargne Groupe ou dans le PERCO (plan d'épargne retraite) avec un abondement* de la part de Carrefour.

La Cfdt se félicite que l'accord qu'elle a négocié, produise pour la 2^{ème} année un montant en augmentation. C'est une somme qui est plus significative pour les salariés .

Cependant, la Cfdt rappelle que cette prime ne compense pas la très faible augmentation de salaire que la direction est en train de proposer. La Cfdt vérifiera aussi l'impact des absences liées au COVID19 sur cette prime.